

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 94/101 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION DU PROJET DE PROGRAMME D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE "EMPLOI ET DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES"

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze et le trente Septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Marie-Josée BELLAGAMBA, Eugène BERTUCCI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Dominique BURESI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Jean-Charles COLONNA, Jules-Laurent FERRANDI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Michel -VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIANCUCCI à M. Norbert LAREDO
M. Joseph-Antoine CHIARELLI à M. Nicolas ALFONSI
M. Paul COMBETTE à M. François MOSCONI
M. Edouard CUTTOLI à M. Emile MOCCHI
M. Antoine GAMBINI à M. Simon-Jean RAFFALLI
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Pierre-Timothée PIERI
M. Félix LUCIANI à M. Toussaint LUCIANI

REÇU LE

21.OCT.1994

PREFECTURE DE CORSE

M. Jules-Paul NATALI à M. Paul-Donat POLI
M. Pierre POGGIOLI à M. Joseph SISTI
M. Alphonse TAMBURINI à M. Paul-Antoine LUCIANI

ETAIENT ABSENTS : MM

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Jean-Marc BALESI, Jacques FIESCHI, Jean-Baptiste LANTIERI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la Commission de la Culture, de l'Education, de la Formation et de l'Audiovisuel présenté par M. Pierre-Timothée PIERI,

REÇU LE

21.OCT.1994

PRÉFECTURE DE CORSE

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

ADOPTÉ le projet de Programme d'Initiative Communautaire "Emploi et Développement des Ressources Humaines", tel qu'il figure dans le document joint en annexe.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 30 SEPTEMBRE 1994

Four copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,

L'Administrateur Général des Assemblées


José COLOMBANI

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE


Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

REÇU LE

21.OCT.1994

PRÉFECTURE DE CORSE

ANNEXE

REÇU LE
21.OCT.1994
PREFECTURE DE CORSE

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

OBJET : Programme d'initiative Communautaire "Emploi et Développement des Ressources Humaines"

Les programmes mis en oeuvre dans le cadre de cette action renforcent les mesures soutenues par le Programme Opérationnel Intégré 1994-1999 dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi, des femmes, des publics handicapés et défavorisés, ainsi que des jeunes.

Ils prennent appui sur les orientations du Plan de Développement visant à "l'émancipation du plus grand nombre" et à "promouvoir l'emploi partout où il a ses chances", ainsi que sur les dispositions de la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

Trois axes d'interventions sont prévus dans ce programme. Ils visent à promouvoir l'égalité des chances en faveur des femmes dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle (sous-programme NOW), à améliorer les perspectives d'emploi des handicapés et d'autres groupes défavorisés (sous-programme HORIZON), à développer et à adapter les qualifications des jeunes (sous-programme YOUTHSTART). (Cf. Fiches descriptives ci-après).

Le coût total du PIC, tous dispositifs confondus, s'élève à 54.2 MF.

Le financement proposé est le suivant :

Concours communautaires		
FEDER =	4.0 MF.	(7%)
FSE =	16.0 MF.	(30%)
Dépenses publiques nationales		
Etat =	13.2 MF.	(24%)
Collectivité Territoriale =	6.0 MF.	(11%)
Autres =	15.0 MF.	(28%)

REÇU LE

21.OCT.1994

PRÉFECTURE DE CORSE

Ce programme doit être transmis aux autorités communautaires avant le 31 Octobre 1994.

En conséquence, je vous propose de réserver une suite favorable à ce projet de Programme d'Initiative Communautaire "Emploi et Développement des Ressources humaines", engageant la Collectivité Territoriale de Corse à hauteur de 6 MF sur la période 1994 - 1999 soit 1 MF. / an.

I. SOUS-PROGRAMME "NOW"

1.1. Mesures envisagées sur période 1994 - 1999 :

- Soutien à la création et au développement d'infrastructures en particulier des crèches.
- Aide à la création et au développement de services d'orientation et de préformation en milieu urbain.
- Soutien à la création d'activités (en milieu rural et urbain).
- Aide à la mise en place de formations innovantes.
- Soutien aux frais de fonctionnement des services d'assistance aux personnes à charge.

1.2. Bénéficiaires :

- Femmes connaissant des difficultés particulières d'insertion.
- Collectivité ou organismes engagés dans des programmes d'infrastructures ou de services destinés à faciliter l'insertion professionnelle des femmes.

1.3. Coût total de l'opération sur 6 ans (en millions de francs) = 12 MF.

Financement : Concours communautaires

FEDER =	2.0 MF.
FSE =	4.0 MF.
Dépenses publiques nationales	
Etat =	3.2 MF.
Autres (Collectivités locales, organismes sociaux ...)	1.0 MF.

LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE EST SOLLICITEE A HAUTEUR DE 1.8 MF. SOIT 0.3 MF. PAR AN.

La contribution de la Collectivité Territoriale représente 15 % du coût total de l'action.

II. SOUS-PROGRAMME "HORIZON"

Le sous-programme HORIZON comporte deux volets :

- un volet destiné à la mise en oeuvre d'actions en faveur des personnes handicapées
- Un volet destiné à la mise en oeuvre d'actions en faveur des publics défavorisés.

A/ SOUS PROGRAMME "HORIZON HANDICAPES"

2.1. Mesures envisagées sur période 1994 - 1999 :

- Développement du télétravail afin d'organiser l'activité professionnelle à domicile avec le recours aux outils multimédias.
- Etude de faisabilité et création d'un atelier protégé.(ferme horticole expérimentale)
- Formation ou revalorisation des compétences et des qualifications des "encadrants", des tuteurs d'entreprises pour l'accueil des handicapés en milieu ordinaire de travail.

2.2. Bénéficiaires :

- Travailleurs handicapés visant une insertion professionnelle.
- Structures, organismes ou entreprises mettant en oeuvre des services destinés à l'insertion professionnelle des handicapés.

2.3. Coût total de l'opération sur 6 ans (en millions de francs) = 22.5 MF.

Financement : Concours communautaires

FEDER =	1.5 MF.
FSE =	3.0 MF.
Dépenses publiques nationales	
Etat =	4.0 MF.
AGEFIPH (*) =	14.0 MF.

(*). Association de gestion des fonds pour l'insertion des personnes handicapées.

REÇU LE

21.OCT.1994

PREFECTURE DE CORSE

B/ SOUS PROGRAMME "HORIZON DEFAVORISES"

2.1. Mesures envisagées sur période 1994 - 1999 :

- Développement des mesures de formation notamment action d'accompagnement des personnes en contrat emploi solidarité et actions de formation des tuteurs des contrats emploi solidarité en poste dans les organismes d'accueil.
- mesures de création d'emplois, notamment création de "brigades d'environnement" facilitant la prévention des incendies et la sauvegarde du patrimoine naturel.
- intégration professionnelle des personnes défavorisées dans des communautés urbaines, notamment création d'une plate-forme inter-institutionnelle de services dans le quartier des Salines (Ajaccio).

2.2. Bénéficiaires :

- Publics défavorisés en particulier CES ainsi que les formateurs et tuteurs encadrant des CES.
- Organismes ou entreprises contribuant à l'insertion professionnelle des personnes défavorisées.

2.3. Coût total de l'opération sur 6 ans (en millions de francs) = 7.7 MF.

Financement : Concours communautaires

FEDER =	0.5 MF.
FSE =	3.0 MF.
Dépenses publiques nationales	
Etat =	3.0 MF.

LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE EST SOLLICITEE A HAUTEUR DE 1.2 MF. SOIT 0.2 MF. PAR AN.

La contribution de la Collectivité Territoriale représente environ 15 % du coût total de l'action.

III. SOUS-PROGRAMME "YOUTHSTART"

3.1. Mesures envisagées sur période 1994 - 1999 :

- Développement de systèmes appropriés de formation, d'orientation, de conseil et d'emploi, visant à assurer par le biais d'échanges transnationaux, la complémentarité nécessaire avec d'autres actions du FSE, comportant notamment la recherche d'une interaction entre l'éducation, la formation professionnelle et le marché du travail.
- Action de formation et de placement pour les jeunes en particulier dans le domaine des arts, du patrimoine, de la protection de l'environnement de la rénovation urbaine et des services d'assistance aux personnes.
- Accentuer par la coopération transnationale la formation des formateurs et du personnel chargé des placement des jeunes sur le marché du travail.

3.2. Bénéficiaires :

- Jeunes de moins de 20 ans sans qualification de base ainsi que formateurs et personnels chargés de leur intégration.

3.3. Coût total de l'opération sur 6 ans (en millions de francs) = 11 MF.

Financement : Concours communautaires

FSE =	5.0 MF.
Dépenses publiques nationales	
Etat =	3.0 MF.

LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE EST SOLLICITEE A HAUTEUR DE 3 MF. SOIT 0.5 MF. PAR AN.

La contribution de la Collectivité Territoriale représente environ 27 % du coût total de l'action.

REÇU LE

21.OCT.1994

PREFECTURE DE CORSE

République Française

PREFECTURE DE CORSE

**SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES DE CORSE**

**COLLECTIVITE TERRITORIALE
DE
CORSE**

PROGRAMME D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

**"EMPLOI ET DEVELOPPEMENT
DES RESSOURCES HUMAINES"**

REÇU LE

21.OCT.1994

PREFECTURE DE CORSE

SOMMAIRE

- I. Description socio-économique succincte.
- II. et III. La stratégie et les priorités dans le cadre de l'initiative "Emploi - Ressources Humaines".
- IV. et V. Le financement et les modalités d'application de la dépense publique.
- VI. Le sous programme NOW.
- VII. Le sous programme HORIZON Handicapés et Défavorisés.
- VIII. Le sous programme YOUTHSTART.
- IX. ANNEXES :
Évaluation des programmes NOW et HORIZON mis en oeuvre antérieurement.

REÇU LE
21.OCT.1994
PREFECTURE DE CORSE

I. DESCRIPTION SOCIO-ECONOMIQUE

a) .. Caractéristiques générales :

La population insulaire est peu nombreuse (250.400 habitants au recensement de 1990), elle est aussi fortement marquée par sa structure et sa répartition. La population est plus âgée que la moyenne métropolitaine, les **moins de 20 ans** ne représentent que **23,3 %** contre 26,5 % en moyenne nationale. Les **étrangers** atteignent (avec leur famille) les **10 %**. Près de la moitié de la population se concentre dans les deux centres urbains de Bastia et Ajaccio.

b) .. La population active

La population active (employée ou non) représente maintenant 40 % de la population totale (+ 13 % depuis 1982), mais le niveau de formation initiale reste faible (42 % de sans diplôme). La croissance des actifs est due à un rattrapage du taux d'activité féminin qui, bien qu'en très forte hausse (+ 10 points depuis 1982) est le plus faible de France (39 % des plus de 15 ans).

Au total, le taux d'activité est au dernier rang français : 47,7 % en Corse contre 55,1 % en moyenne nationale.

c) .. Le marché du travail

En Juin 1994, on dénombre 11383 chômeurs soit 11,7 % de la population active, un taux inférieur de 1 pt à la moyenne nationale (12,6 %), en raison d'une forte activité saisonnière limitée au mois de Juillet et Août, qui laisse sans emploi ou contraint à l'expatriation une forte proportion de la population.

Parmi les chômeurs, 3398 d'entre eux (30 % environ des demandeurs d'emploi) ont plus d'un an d'ancienneté au chômage, 5594 sont des femmes (45 %), et 2008, soit 17,6 %, des jeunes de moins de 26 ans.

Les peu ou pas diplômés et les femmes constituent la grande masse des chômeurs, les trois-quarts d'entre eux ne dépassent pas le niveau BEPC ou CAP.

II. LA STRATEGIE

Les programmes mis en oeuvre dans le cadre de l'initiative "Emploi - Ressources Humaines" s'inscrivent en complémentarité avec les dispositifs nationaux destinés aux publics visés par l'initiative communautaire.

Ils tendront également à renforcer en particulier sur le plan qualitatif les mesures soutenues par le programme opérationnel intégré 1994-1999, dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi, des femmes, des publics handicapés et défavorisés, ainsi que des jeunes.

REÇU LE

21.OCT.1994

PREFECTURE DE CORSE

L'emploi et la qualification professionnelle sont des objectifs prioritaires autour desquels est conçue la politique de formation professionnelle, en tant qu'outil adapté à la lutte contre le chômage et à l'insertion professionnelle, notamment en faveur des jeunes, des demandeurs d'emploi de longue durée et d'autres personnes défavorisées.

Dans ce contexte, la lutte contre l'exclusion constitue un axe fort d'intervention de l'Etat et de la Collectivité Territoriale de Corse, s'adressant aux publics les plus défavorisés, notamment au regard de l'emploi. Elle doit viser à créer les conditions d'une insertion durable, par le recours à des dispositifs spécifiques de formation et d'emploi.

Cette stratégie prend appui sur les orientations du plan de développement régional visant à *"l'émancipation du plus grand nombre"* et à *"promouvoir l'emploi partout où il a ses chances"* ; ainsi que sur les dispositions de la loi quinquennale du 20 décembre 1993, relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, qui reconnaît que *"le droit au conseil en orientation et à l'information sur les enseignements et les professions fait partie du droit à l'éducation"*, et que *"tout jeune doit se voir offrir avant sa sortie du système éducatif, et quelque soit le niveau d'enseignement qu'il a atteint une formation professionnelle"*.

Ces priorités ont été inscrites dans le contrat de plan Etat/Région et dans le programme opérationnel intégré du Fonds Social Européen 1994/1999.

Diverses formes d'actions sont prévues dans ce cadre qui visent à promouvoir l'égalité des chances en faveur des femmes dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle, à améliorer les perspectives d'emploi des handicapés et d'autres groupes défavorisés, à développer et adapter les qualifications des jeunes.

Il s'agit de lutter contre l'échec scolaire par le renforcement et l'amélioration du système éducatif, de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes par le développement du réseau d'accueil, de conseil, d'orientation et l'élaboration d'une offre de formation adaptée au contexte économique local.

Il s'agit également de lutter contre l'exclusion des publics éprouvant des difficultés particulières d'insertion, en mobilisant les différents dispositifs d'orientation, de formation et d'insertion autour de projets locaux impliquant largement les acteurs du terrain, en développant les structures d'insertion par l'économie créatrices d'activités et de services dans des domaines encore peu exploités (environnement, logement social, aide aux personnes...).

Le PIC "Emploi/Ressources Humaines" par sa capacité à exercer un effet catalyseur sur l'innovation, à favoriser le transfert organisé d'expériences et la diffusion de bonnes pratiques, doit contribuer à la réussite de cette stratégie.

REÇU LE

21.OCT.1994

PREFECTURE DE CORSE

III. LES PRIORITES

Les différents programmes élaborés dans le cadre de l'initiative "Emploi-Ressources Humaines" sont sous-tendus par les finalités suivantes :

- ... stimuler l'innovation visant en priorité à l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'accueil, d'orientation, et des dispositifs de formation et d'emploi ;
- ... favoriser le transfert organisé d'expériences entre chacun des volets de l'initiative ;
- ... inciter aux échanges, à la coopération et à la diffusion d'informations au niveau transnational ;
- ... encourager une approche plus active et mieux coordonnée sur le plan local en vue d'obtenir un plus grand impact sur l'emploi.

REÇU LE

21.OCT.1994

PREFECTURE DE CORSE

RECAPITULATIF DES FINANCEMENTS

En millions de francs	SOUS-PROGRAMMES				
	NOW	HORIZON	YOUTHSTART	ASS. TECH.	TOTAL
I. Dépenses publiques nationales					
... Etat	3,20	7,00	3,00		13,20
... Collectivité Territoriale	1,80	1,20	3,00		6,00
... Autres (collectivités locales, AGEFIPH, organismes sociaux)	1,00	14,0			15,00
S/TOTAL	6,00	22,20	6,00		34,20
II. Concours communautaire					
... FEDER	2,00	2,00			4,00
... F.S.E	4,00	3,00	5,00	1,00	16,00
S/TOTAL	6,00	8,00	5,00	1,00	20,00

En millions d'écus	SOUS-PROGRAMMES				
	NOW	HORIZON	YOUTHSTART	ASS. Tech.	TOTAL
<I>					
Dépenses publiques nationales					
> Etat	0,480	1,050	0,450		1,980
> Collectivité Territoriale	0,270	0,180	0,450		0,900
> Autres	0,150	2,100			2,250
S/TOTAL	0,900	3,330	0,900		5,130
<II>					
Concours communautaires					
> FEDER	0,200	0,300			0,600
> FSE	0,600	0,900	0,750	0,150	2,400
S/TOTAL	0,900	1,200	0,750	0,150	3,000

REÇU LE

21.OCT.1994

PRÉFECTURE DE CORSE

**PROGRAMME D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE
"EMPLOI ET DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES"**

SOUS-PROGRAMME : **NOW**

OBJECTIF : Favoriser l'égalité des chances en faveur des femmes dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle.

FONDS : **FEDER**
Fonds Social Européen

CALENDRIER : 1994 - 1999

REÇU LL
21.OCT.1994
PREFECTURE DE CORSE

AUTORITE RESPONSABLE DE L'EXECUTION : ETAT - COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POPULATION CIBLE :

L'évolution la plus marquante de ces dernières années est l'augmentation du taux d'activité féminin (46 % entre les deux recensements). Toutefois, malgré les progrès incontestables qui ont été réalisés, la Corse accuse un retard par rapport à la France continentale : l'activité des femmes Corses reste en deçà de 13 points de celle des autres françaises.

Pour les autres aspects, la place des femmes sur le marché du travail évolue comme sur le continent de façon contradictoire, mais ici de manière encore plus accentuée.

La concentration des femmes sur certains emplois reste très marquée, la sur-représentation de l'emploi féminin dans le tertiaire n'est plus à démontrer, neuf femmes sur dix exercent leur profession dans ce type d'activité, que ce soit le commerce, l'hôtellerie, la santé ou le secrétariat.

Les femmes sont davantage touchées que les hommes par la non qualification, la précarité des emplois et le chômage.

On estime à 10 % la part des actives qui ont des conditions d'emploi précaires, et les femmes constituent par ailleurs la cohorte des contrats emploi solidarité (CES).

Le taux de chômage des femmes égale à peu près deux fois celui des hommes ; de surcroît elles connaissent une durée de chômage en moyenne plus longue.

Enfin, si l'accès des femmes aux études secondaires et professionnelles est un fait acquis, leur insertion professionnelle est plus difficile que celle des jeunes gens. 22 % des chômeuses insulaires déclarent avoir le baccalauréat ou un diplôme supérieur pour une proportion d'hommes deux fois moindre. Les jeunes filles titulaires de baccalauréats généraux sont sans perspective aucune sur le marché du travail. Seule une minorité de femmes accèdent aux postes d'encadrement et aux postes qualifiés où les conditions de travail et de rémunération se rapprochent de celles des hommes.

DESCRIPTION DU SOUS-PROGRAMME :

Le sous-programme NOW intervient en complémentarité avec les programmes nationaux et les actions soutenues par le FSE dans le cadre des autres programmes communautaires (POI et LEADER notamment). Ces différentes initiatives visent à réduire le chômage des femmes, et à améliorer la situation de celles qui ont déjà un travail.

Il s'agit de :

- ... promouvoir l'égalité des chances en matière d'emploi ;
- ... permettre une meilleure conciliation vie familiale-vie professionnelle ;
- ... mettre en oeuvre un accompagnement concerté et de longue durée vers l'emploi ;
- ... soutenir la création d'activités en milieu urbain comme en milieu rural dans le cadre du développement local ;
- ... encourager l'innovation, la diversification des choix professionnels et la mixité de l'emploi.

Le sous-programme NOW contribuera au renforcement d'actions innovantes en faveur des femmes, ainsi qu'à la mise en place de partenariats actifs et solides au niveau local, national et transnational.

REÇU LE

21.OCT.1994

PRINCIPALES MESURES ENVISAGEES :

PRÉFECTURE DE CORSE

1. Le soutien à la création et au développement d'infrastructures appropriées de services d'assistance aux personnes (régions d'objectif 1), en particulier des crèches.
2. L'aide à la création et au développement de services d'orientation, de conseil et de préformation pour les femmes (en milieu urbain)
3. Le soutien à la création d'activités indépendantes : création par les femmes de petites entreprises et de coopératives, en milieu urbain comme en milieu rural, à la faveur des dispositifs d'aide à la création mis en oeuvre par les pouvoirs publics (pépinières d'entreprises, boutiques de gestion, structures d'insertion par l'économie).
4. L'aide à la mise en place de formations innovantes alliant formation des formateurs, méthodologies et outils pédagogiques novateurs, répondant aux nouvelles exigences professionnelles, aux qualifications et aux compétences nouvelles, coordonnées efficacement avec les activités locales.

5. Le soutien aux frais de fonctionnement des services d'assistance aux personnes à charge, afin de faciliter la participation à la formation et à l'emploi des femmes ayant des enfants et/ou d'autres personnes à charge.

CATEGORIE DE BENEFICIAIRES :

- ... femmes connaissant des difficultés particulières d'insertion ;
- ... collectivités ou organismes engagés dans des programmes d'infrastructures ou de services destinés à faciliter l'insertion professionnelle des femmes.

FINANCEMENT : en millions de francs (MF)

	TOTAL	Par année
I. Dépenses publiques nationales		
... Etat	3,20	0,533
... Collectivité Territoriale	1,80	0,300
... Autres (collectivités locales, organismes sociaux...)	1,00	
II. Concours communautaires		
... FEDER	2,00	
... Fonds Social Européen	4,00	0,666

REÇU LE

21.OCT.1994

PREFECTURE DE CORSE

**PROGRAMME D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE
"EMPLOI ET DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES"**

SOUS-PROGRAMME : **HORIZON**

OBJECTIF : Amélioration des perspectives d'emploi des personnes handicapées et d'autres groupes de personnes défavorisées.

FONDS : Fonds Social Européen
FEDER

CALENDRIER : 1994 - 1999

AUTORITE RESPONSABLE DE L'EXECUTION : ETAT - COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Le sous programme HORIZON comporte deux volets :

- ... un volet destiné à la mise en oeuvre d'actions en faveur des personnes handicapées
- ... un volet destiné à la mise en oeuvre d'actions en faveur des publics défavorisés.

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POPULATION CIBLE :

LES HANDICAPES

REÇU LE

21.OCT.1994

PRÉFECTURE DE CORSE

La population des handicapés susceptible de connaître une situation potentielle d'emploi ou d'orientation est estimée à 1,6 % de la population insulaire. Toutefois, le nombre moyen de travailleurs handicapés inscrits à l'ANPE se situe à environ 250 personnes par département. Il convient d'y ajouter les travailleurs handicapés non inscrits à l'ANPE pour diverses raisons, 125 personnes environ par département, et les orientations en milieu ordinaire prononcées par les COTOREP (132 personnes par an en Corse du Sud).

Par ailleurs, il faut tenir compte également du nombre prévisionnel des victimes de Furiani : plus de 2000 blessés dont la moitié sont des personnes de moins de 35 ans. Près de 400 personnes devraient être reconnues travailleurs handicapés à la suite de cette tragédie. C'est pourquoi la mise en oeuvre de programmes départementaux d'insertion des travailleurs handicapés dans les deux départements, prévus pour une durée de trois ans, s'est avérée indispensable. Ces programmes devraient trouver une continuité grâce à la mobilisation de Fonds communautaires.

LES PUBLICS DEFAVORISES

Les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI), les personnes marginalisées (toxicomanes, sans domicile fixe...) sont des populations menacées d'exclusion sociale.

Les seuls demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 1 an d'inscription à l'ANPE) représentent en Corse 3398 personnes, auxquelles il faut ajouter celles qui n'ont pas sollicité leur inscription à l'agence pour l'emploi.

I. HORIZON "HANDICAPES"

REÇU LE

21. OCT. 1994

DESCRIPTION DU SOUS-PROGRAMME :

PRÉFECTURE DE CORSE

L'action en faveur de l'insertion professionnelle des handicapés s'est organisée en Corse à la faveur du précédent programme "HORIZON".

Il s'est traduit par diverses actions de formation (227 stagiaires), par la mise en place de services d'accueil, de conseil et d'assistance technique à la création d'entreprises, et l'organisation d'échanges transnationaux de formateurs et d'outils pédagogiques.

Il a été aussi à l'origine d'une action concertée qui a abouti à la préparation de programmes départementaux d'insertion des handicapés (PDIH), dans chacun des deux départements de Corse.

Ces programmes ont été préparés en concertation, au sein d'un comité de pilotage regroupant les milieux associatifs professionnels et les directions départementales du travail et de l'emploi.

Ils seront réalisés grâce à un financement très majoritaire de l'AGEFIPH.

Le concours communautaire sollicité en complément de ces programmes nationaux devrait permettre la poursuite des actions engagées, et en particulier la réalisation d'actions innovantes.

PRINCIPALES MESURES ENVISAGÉES :

1. **Le développement du télétravail** : la topographie de la Corse aggrave encore les difficultés de mobilité de certains handicapés. Il est apparu opportun d'organiser leur activité professionnelle à domicile avec le recours aux outils multimédias.
2. Le développement de lieux d'emploi bénéficiant d'une aide et de nouvelles formes d'emploi, par le biais de **l'étude de faisabilité et la création d'un atelier protégé** : la Corse est sous-équipée en établissements de travail protégé, et en particulier, il n'existe pas d'atelier protégé en Corse du Sud.

Une étude de faisabilité est envisagée pour la réalisation d'une ferme horticole expérimentale destinée à l'emploi de travailleurs handicapés.

Des crédits FSE et FEDER devront être mobilisés pour la réalisation de ce projet.

3. **La formation ou la revalorisation des compétences et des qualifications des "encadrants", des tuteurs d'entreprise pour l'accueil des handicapés en milieu ordinaire de travail :** l'insertion professionnelle durable des handicapés en milieu ordinaire de travail dépend largement de leur prise en charge à l'intérieur de l'entreprise d'accueil.

Une action de formation de ces encadrants volontaires est nécessaire, avec la possibilité pour eux de se rendre dans les pays de la communauté qui ont manifesté leur avance méthodologique et pratique dans ce domaine.

Enfin pour chacun de ces projets, des échanges transnationaux s'avèrent nécessaires pour confronter les pratiques, s'inspirer d'exemples vivants et en favoriser le transfert.

REÇU LE

21.OCT.1994

CATEGORIE DE BENEFICIAIRES :

... travailleurs handicapés visant une insertion professionnelle ;

... structures, organismes ou entreprises mettant en oeuvre des services destinés à l'insertion professionnelle des handicapés.

PREFECTURE DE CORSE

FINANCEMENT : en millions de francs (MF)

	TOTAL	Par année
I. Dépenses publiques nationales		
... Etat	4,00	
... Autres (AGEFIPH)	14,0	2,33
II. Concours communautaires		
... FEDER	1,50	
... Fonds Social Européen	3,00	0,50

II. HORIZON "DEFAVORISES"

DESCRIPTION DU SOUS-PROGRAMME :

Les pouvoirs publics nationaux ont engagé, en faveur des publics défavorisés, des actions spécifiques visant à créer ou à recréer les conditions de leur insertion professionnelle.

Il s'agit notamment :

- ... des stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE),
- ... des actions d'insertion dans le cadre du revenu minimum d'insertion (RMI),
- ... du programme de contrats emploi-solidarité (CES).

Trois mille personnes sont admises tous les ans en CES. Parmi celles-ci on compte une majorité de demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RMI, handicapés, femmes isolées...

Cette mesure de remise au travail ne débouche, à son terme, sur un emploi durable, que pour 30 % des bénéficiaires selon un audit réalisé en Corse en Janvier 1994.

Dès lors, il a été convenu de développer une politique active pour améliorer l'insertion à la sortie des C.E.S.

Le programme "HORIZON" devrait permettre la réalisation d'opérations nouvelles en faveur de ces publics, s'inscrivant en appui des dispositifs existants.

REÇU LE

21.OCT.1994

PRINCIPALES MESURES ENVISAGEES :

PREFECTURE DE CORSE

1. **Développement des mesures de formation**, visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics défavorisés :

a) **actions d'accompagnement des personnes en contrat emploi solidarité** : le financement complémentaire de ces formations par l'Union Européenne permettrait notamment de prolonger si nécessaire la durée des formations qui sont actuellement limitées à 400 h.

b) **actions de formation des tuteurs des C.E.S.** en poste dans les organismes d'accueil. L'expérience initiée en Corse a abouti à la mise en place d'un réseau de 60 tuteurs qui ont bénéficié d'une formation de courte durée visant à favoriser l'encadrement des C.E.S et leur préparation à l'emploi.

Cette formation pourrait être développée grâce aux financements communautaires. En outre, il est envisagé un partenariat transnational permettant d'organiser des échanges de tuteurs et d'acteurs de l'insertion, afin de favoriser le transfert d'expériences réussies.

2. Mesures de création d'emplois destinées à exploiter le potentiel local de développement de nouveaux types d'emplois :

... **Création de "brigades d'environnement" facilitant la prévention des incendies et la sauvegarde du patrimoine naturel :**

Par son climat particulièrement sec en été et sa végétation de type méditerranéen, la Corse est particulièrement vulnérable aux incendies qui, chaque année, portent atteinte à son écologie. Il est donc envisagé de créer des brigades de prévention des incendies, qui, grâce à des travaux de démaquisage, d'alerte, de sensibilisation de l'opinion publique, contribueraient, en relation avec les autorités, à prévenir ce fléau qui frappe la Corse chaque saison estivale.

3. Intégration professionnelle des personnes défavorisées dans des communautés urbaines, grâce à l'infrastructure locale, l'information, les conseils et le développement des services (région d'objectif 1)

... **Création d'une plate-forme inter-institutionnelle de services aux personnes dans le quartier des Salines (AJACCIO)**

Le quartier des Salines à AJACCIO est un quartier d'habitat social dense dont les habitants sont dépourvus sur place de la plupart des services publics qui leur sont nécessaires. Dans le cadre de la politique de la ville, il est envisagé une étude de faisabilité sur l'implantation, dans ce quartier, d'une plate-forme de services. Seraient alors mis, dans un même lieu, à disposition du public des services de l'ANPE, de la Ville d'Ajaccio, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la mission locale pour l'insertion des jeunes en difficulté, de la Caisse primaire d'assurance maladie, de la DDASS, et de diverses associations impliquées dans l'insertion sociale.

Le financement est requis à la fois des crédits de la politique de la ville et de ceux du présent programme communautaire.

21.OCT.1994

PREFECTURE DE CORSE

CATEGORIE DE BENEFICIAIRES :

- ... publics défavorisés, en particulier les personnes en contrat emploi solidarité ;
- ... formateurs et tuteurs encadrant des C.E.S,
- ... organismes ou entreprises contribuant à l'insertion professionnelle des personnes défavorisées.

FINANCEMENT : en millions de francs (MF)

	TOTAL	Par année
I. Dépenses publiques nationales		
... Etat dont :1 MF au titre de la politique de la Ville et 2 MF Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	3,00	0,50
... Collectivité territoriale	1,20	0,20
II. Concours communautaires		
... FEDER	0,50	
... Fonds Social Européen	3,00	0,50

REÇU LE
21.OCT.1994
PREFECTURE DE CORSE

**PROGRAMME D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE
"EMPLOI ET DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES"**

SOUS-PROGRAMME : **Emploi YOUTHSTART**

OBJECTIF : Promotion de l'intégration des jeunes sur le marché du travail

FONDS : Fonds Social Européen

CALENDRIER : 1994 - 1999

AUTORITE RESPONSABLE DE L'EXECUTION : ETAT - COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

REÇU LE
21. OCT. 1994

PREFECTURE DE CORSE

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POPULATION CIBLE :

Les moins de vingt ans représentent 23,3 % de la population (recensement de 1990). La proportion des jeunes de 15 à 24 ans scolarisés (54 %) est inférieure à la moyenne nationale (59,5 %). Le taux de scolarisation des 15 à 19 ans atteint 86 %, tandis que celui des 20-24 ans s'établit à 25 %.

La sortie des jeunes de 16 à 18 ans sans qualification est importante : 15 % contre 10,5 % pour l'ensemble national.

Il faut aussi noter la faiblesse de l'enseignement professionnel : les filières pré-professionnelles scolarisent 28,5 % des jeunes de 17 ans (années 1991), soit 7 % de moins que la moyenne française.

Le taux de chômage des jeunes (moins de 26 ans), fin Juin 1994, est inférieur à 20 %. Cette situation s'explique par une forte activité saisonnière et le départ vers le continent des personnes à la recherche d'un travail ou des étudiants, en particulier vers les universités de Nice ou Marseille où nombre d'entre eux se sédentarisent.

DESCRIPTION DU SOUS-PROGRAMME :

Il s'agit, suivant les recommandations de l'Union Européenne et les dispositions de l'article 54 de la loi quinquennale sur le travail, l'emploi et la formation professionnelle, d'offrir à terme aux jeunes de moins de vingt ans qui quittent le système scolaire sans qualification de base une "garantie" d'accès soit à un emploi à temps plein, soit à une forme reconnue d'éducation et de formation, y compris l'apprentissage ou d'autres formes de formation en alternance.

Dans cette perspective, le sous-programme contribuera à lutter contre l'échec scolaire par le renforcement et l'amélioration des prestations du système éducatif, et à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes à la recherche d'un emploi en exploitant notamment les gisements d'emploi constitués par les secteurs de l'environnement, de la rénovation urbaine et des services d'assistance aux personnes.

PRINCIPALES MESURES ENVISAGEES :

1. Développement de systèmes appropriés de formation, d'orientation, de conseil et d'emploi, visant à assurer par le biais d'échanges transnationaux, la complémentarité nécessaire avec d'autres actions du FSE (POI - mesure 7-3), comportant notamment la recherche d'une interaction plus active entre l'éducation, la formation professionnelle et le marché du travail, pour favoriser de manière générale les possibilités d'emploi.
2. Actions de formation et de placement pour les jeunes, coordonnées efficacement avec les activités locales, en particulier celles qui permettent d'acquérir une expérience spéciale de formation et de placement, dans le domaine des arts, du patrimoine, de la protection de l'environnement, de la rénovation urbaine et des services d'assistance aux personnes.
3. Accentuer par la coopération transnationale la formation des formateurs et du personnel chargé des placements, afin d'améliorer l'intégration des jeunes dans le marché du travail.

CATEGORIE DE BENEFICIAIRES :

- ... jeunes de moins de 20 ans issus du système scolaire sans qualification de base ;
- ... formateurs et personnels chargés des placements et de l'intégration des jeunes dans le marché du travail.

REÇU LE

21.OCT.1994

PREFECTURE DE CORSE

FINANCEMENTS : en millions de francs (MF)

	TOTAL	Par année
I. Dépenses publiques nationales		
... Etat	3,00	0,50
... Collectivité Territoriale	3,00	0,50
... Autres		
II. Concours communautaire		
... Fonds Social Européen	5,00	0,33

ANNEXES

REÇU LE

21.OCT.1994

PREFECTURE DE CORSE

EVALUATION DU PROGRAMME NOW EN CORSE

A - Actions réalisées dans le cadre du programme Now en Corse :

1 - Création d'une entreprise d'insertion dans un quartier en difficulté, formation du personnel, développement de l'aide polyvalente aux personnes et notamment garde d'enfants pour les femmes en formation

Gr. eta Corse-du-Sud
LEP Finosello.

2 - Développement du tourisme rural et réorientation des activités agricoles par la création de gîtes ruraux pour enfants.

3 - Insertion professionnelle et sociale des femmes dans une démarche de soutien à la création d'activités et à la diversification des métiers.

ID Formation (programme en cours ayant débuté dans le dernier trimestre 1993).

4 - Chantier - Ecole de CARGESE
Défi Jeunes
(renforcement en 1994 d'un programme Now
Limousin)

REÇU LE

21.OCT.1994

PREFECTURE DE CORSE

B - Aspects incontestablement positifs du programme NOW en Corse.

* Ce programme a fait la démonstration d'une capacité à travailler ensemble. Dans une société que l'on dit déchirée et clivée, NOW a fédéré de nombreux services de l'Etat et l'intégralité des Collectivités Locales.

* Le caractère transnational a été très valorisé tant par l'échiquier des partenaires concernés : Grèce, Irlande du Sud, Portugal, Irlande du Nord, Espagne que dans la multiplicité de ses aspects : rencontre de formateurs, échanges de stagiaires, transferts d'expériences, de méthodologies et d'outils.

.../...

REÇU LE

- 2 -

21.OCT.1994

PREFECTURE DE CORSE

* Les quatre actions mises en oeuvre en Corse déclinent bien toutes les possibilités offertes par le programme NOW, dans toutes ses dimensions et y compris dans la réalisation d'actions complémentaires : soutien à la garde d'enfants et aux frais de déplacement, suivi des créatrices d'entreprise, campagne de communication.

C - Retombées quantitatives et qualitatives sur le plan local pour les programmes 1 et 2 (3 et 4 en cours).

- Action n°1 :

Formations - 2 CAFAD (Certificat d'Aptitude aux fonctions d'aide à domicile)

3 BAFA

2 CAP Petite Enfance

1 formation à la gestion (en cours)

(ainsi que les formations menées au LP Finosello, en convention avec l'association "A MOSSA")

Création d'entreprise : l'entreprise fonctionne depuis janvier 1992 implantée dans un DSU, elle a employé 14 salariés (temps partiels et temps complets) - 8 actuellement - son activité s'étend sur la ville et les environs, mais est également intégrée dans la dynamique DSU - Contrat de Ville.

Accompagnement des femmes en formation

Une prise en charge des enfants des femmes en formation est réalisée par des salariées de l'entreprise (la subvention NOW intervenant pour réduire une partie du coût)

Mise en place dans les locaux de l'entreprise d'une permanence de l'association "femmes et insertion professionnelle" qui assure le suivi et l'accompagnement des femmes en insertion.

Ce type d'initiative en direction des services aux personnes renforce la cohésion sociale pour un public en risque d'exclusion. L'entreprise inscrite dans le contrat de ville devrait trouver désormais sa pleine autonomie financière.

.../...

21.OCT.1994

PREFECTURE DE CORSE

- Action n°2 :

Huit femmes sur dix ont mené à terme la formation (attestation de formation Education Nationale), sur la base d'un programme de formation élaboré dans le cadre d'IRIS (Corse-Grèce-Irlande) et publié depuis par la Communauté Européenne.

Cette formation a été menée en relation étroite avec la Chambre d'Agriculture et le Comité de développement de la vallée de la Gravona.

- Accompagnement des femmes en formation.

- Compte-tenu des difficultés rencontrées pour l'installation de petites entreprises, une association s'est créée entre les différentes porteuses de projets au nombre de cinq en vue de :

* créer un réseau d'accueil pour enfants de proximité (urbains et villageois) ou autres (touristes),

* offrir, grâce au phénomène de complémentarité, le plus de prestations possibles (ludiques, éducatives, sportives...),

* minimiser les investissements de chaque prestataire,

* éviter, à celles-ci un isolement commercial fatal,

* donc à proposer sur le marché un produit viable.

CALENDRIER

L'état d'avancement du dossier ne permet pas d'envisager un fonctionnement réel du réseau avant la saison 94-95.

PROGRAMME HORIZON HANDICAPES EN REGION CORSE
Années 1992-1993-1994

Actions de formation :

Connaissance de l'Entreprise

Formations spécifiques (Lutte contre l'illettrisme, Remise à niveau/Nouvelles technologies, Ateliers de préformation, AIF expérimentales, SOPI, Assistance commerciale, Préparation aux concours, Formation en hôtellerie)

Les actions de formation du programme HORIZON Handicapés, à la fin du premier trimestre 1994, ont permis à 227 stagiaires de suivre 67 897 heures stagiaires.

Activités complémentaires à la formation :

Actions d'accueil, de bilan, d'orientation et de placement en entreprise :
Bilans courts, Mise en place de la Méthode IOD, Appui à l'insertion Professionnelle, Action de suivi et d'accompagnement, Mise en place d'un Centre de ressources sur les nouvelles technologies,

Actions de communication :
Participation aux Foires Expositions de Bastia
Mise en place d'une exposition itinérante en micro-régions

Formation de formateurs :
Méthode SOPI
Méthode Bilans courts et ateliers de préformation

Assistance technique à la création d'entreprise

Activités transnationales :

Echanges de formateurs, de stagiaires, de méthodes et d'outils :
Partenariat engagé avec la Belgique, la Grande Bretagne, l'Irlande, l'Italie ..

Participation à réseaux européens :
ENTER, PROTHEUS,...

REÇU LE
21.OCT.1994
PRÉFECTURE DE CORSE